

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Poste : 35 fr.

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

SAUMUR

14 Septembre 1882.

INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES SUR LA LOI DU 28 MARS.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante, relative à l'application de la loi du 28 mars :

Paris, 7 septembre 1882.

Monsieur le préfet,
Depuis la proclamation de la loi du 28 mars 1882, relative à l'instruction primaire obligatoire, mon administration vous a successivement envoyé les instructions que comportaient les diverses périodes par lesquelles doit passer l'application de cette loi.

Dès le 29 mars, vous avez été invité à procéder à la constitution des commissions scolaires municipales.

Aussitôt après leur nomination, la circulaire du 13 juin vous a rappelé les attributions précises et spéciales de ces commissions.

Enfin, le 30 juillet, vous avez reçu les modèles de tous les imprimés à faire préparer pour les diverses constatations prescrites par la loi.

Aujourd'hui, à l'approche de la rentrée des classes, je dois appeler votre attention sur une particularité sur celles des prescriptions de la loi du 28 mars dont il importe d'assurer en ce moment l'exécution, c'est-à-dire sur les formalités relatives à la déclaration des parents en ce qui concerne le mode d'instruction de leurs enfants.

Les commissions municipales scolaires, nommées dans chaque commune et complétées par la nomination du délégué de l'inspecteur d'Académie, vont avoir à accomplir le premier acte de leur mandat ; il leur appartient, d'après l'article 8 de la loi, d'aider le maire à dresser la liste de tous les enfants âgés de six à treize ans.

Les éléments essentiels de ce travail sont

fournis par les listes mêmes du dernier recensement officiel de la population. Mais des changements de domicile et diverses autres circonstances ont pu modifier dans quelques communes le nombre des enfants à inscrire. Pour prévenir toute chance d'erreur ou d'omission, la loi a remis aux commissions locales le soin de réviser annuellement la liste nominative des enfants en âge scolaire, et je vous ai déjà adressé, à cet effet, un modèle de cadres.

Si, par impossible, quelques commissions, soit par négligence, soit pour tout autre motif, refusaient leur concours pour la confection de ces listes, il vous appartient, monsieur le préfet, de les faire dresser d'office et dans le plus bref délai par le maire, ou à son défaut par le délégué de l'inspecteur d'Académie ou par l'inspecteur primaire ; on prendrait pour base du relevé, jusqu'à nouvel ordre, les listes mêmes du recensement quinquennal, dont les minutes sont déposées dans chaque mairie.

Aussitôt ce travail fait, il restera à constater, ainsi que le veut la loi, si et comment il est pourvu à l'instruction de chacun des enfants recensés.

La liberté du père de famille, vous le savez, est entière ; il peut choisir entre trois modes d'instruction : à l'école publique, à l'école libre ou à domicile. La loi exige seulement qu'avant le commencement de l'année scolaire il fasse savoir au maire quel est de ces trois moyens d'instruction celui qu'il aura adopté.

Pour l'immense majorité des familles, le choix est déjà fait longtemps avant l'époque de la rentrée, et il est dès à présent connu des autorités compétentes, ce qui permet de simplifier considérablement les formalités de la déclaration exigée par l'article 7.

Si la famille envoie ou continue d'envoyer ses enfants à l'école publique, l'inscription au registre de l'école dispense de toute autre forme de déclaration.

Si elle les confie à une école libre, l'inscription au registre de cette école, dûment communiquée à la commission scolaire municipale, tient également lieu de déclaration.

Quant aux parents qui veulent instruire ou faire instruire leurs enfants à domicile, ils n'ont qu'à faire connaître leur intention, pour éviter que leurs enfants ne soient considérés comme privés de moyen d'instruction.

Afin d'épargner aux familles qui se trouveraient dans cette troisième catégorie tout embarras ou tout dérangement inutile, le maire, président de la commission municipale, procédera de la façon suivante. Après avoir relevé sur la liste générale des enfants d'âge scolaire les noms de tous ceux qui sont instruits dans une école quelconque, publique ou privée, il dressera l'état nominatif de tous ceux qui ne figurent sur aucun registre d'école, et il adressera à leurs parents, conformément à l'article 8 de la loi, un avis dont je vous envoie, ci-inclus, la teneur (modèle de lettre n° 1).

Les parents mis en demeure par cet avis seront tenus de faire savoir comment ils entendent pourvoir à l'instruction de leurs enfants ; afin de leur faciliter la réponse, le maire aura joint à sa lettre un bulletin préparé d'avance et que les familles devront lui retourner (modèle n° 2), si elles veulent s'éviter un déplacement.

Au reçu de la réponse faite par les familles, de vive voix ou par écrit, si les parents déclarent se charger eux-mêmes de l'instruction de leurs enfants, le maire leur délivrera l'accusé de réception ci-joint (modèle n° 3).

S'ils négligeaient de répondre et après une dernière lettre de rapport (modèle n° 4), le maire inscrirait d'office dans une école publique, conformément à l'article 8, les enfants dont l'instruction n'est pas assurée et pour lesquels la commission n'a pas admis de motif d'empêchement.

J'ai été consulté sur la question de savoir si une déclaration collective des pères de famille d'une commune ou section de commune pourrait tenir lieu de réponse à la demande adressée par le maire. Il est évident que chaque déclaration doit s'appliquer à un enfant individuellement et faire partie en quelque sorte de son dossier personnel. Dès lors il est impossible de dégager à la fois, en

prévision de toute éventualité ultérieure, et la responsabilité du père de famille et celle du maire et de la commission municipale, sans exiger qu'il reste à la mairie une trace écrite de la déclaration relative à chaque enfant ; il sera nécessaire, plusieurs années de suite, de se reporter à cette déclaration initiale ; il est donc indispensable qu'elle subsiste, soit sous la forme d'une réponse écrite du père de famille pour chacun de ses enfants, soit sous celle d'inscription dans un registre à souche dont je vous ai envoyé le modèle, inscription faite par le maire après la déclaration verbale de la famille.

Tel est, monsieur le préfet, l'ensemble des opérations, en somme assez simples, auxquelles donnera lieu l'application de la loi du 28 mars. De cette vaste enquête, qui, pour la première fois, va nous faire connaître l'exacte vérité sur notre situation scolaire, il est un point sur lequel j'appelle d'avance toute votre attention : c'est la constatation authentique du nombre des enfants d'âge scolaire qui demeurent privés d'instruction par le seul fait qu'ils habitent une commune ou une section dépourvue d'école.

Je vous demanderai, aussitôt que vous aurez ces renseignements, de m'en transmettre le relevé complet pour votre département, en me faisant connaître les points sur lesquels des créations scolaires sont urgentes. C'est ma ferme intention de consacrer, avant tout autre objet, les fonds du budget de l'instruction publique à doter d'établissements scolaires les communes ou les hameaux dans lesquels la loi ne peut s'appliquer faute de locaux.

Cet obstacle matériel est, vous le savez, le seul qui s'oppose à l'application entière et immédiate de la loi ; le seul, dis-je, car, non plus que personne en France, je n'ai jamais pris au sérieux l'annonce d'une insurrection en masse contre la loi qui veut que tout citoyen sache lire et écrire. Ce qui est sérieux, mon prédécesseur l'a dit, c'est qu'il manque des écoles à nos enfants et non des enfants à nos écoles.

Mais cette lacune est de celles qui se peu-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA ROSE BLEUE

Récit angevin.

Il y a une trentaine d'années, dans le faubourg de Bressigny, à Angers, la ville horticole par excellence, vivait un ancien douanier retraité qui occupait de la propagation des roses. Comme beaucoup de vieux soldats, Jules Allain, c'était le nom du douanier, ne s'était marié qu'après avoir quitté le service. Sa femme lui avait donné une fille ; mais deux années après la mère était morte.

La tâche était lourde, mais l'ancien douanier avait pour le fruit des amours de son âge mûr une telle adoration, qu'il se montra à la hauteur du rôle maternel que cette mort lui imposait. Il se leva plus tôt, il se coucha plus tard, pour que son jardin ne souffrit pas de tous les moindres soins qu'il fallait donner à la petite Jeanne pendant la journée. Quand elle grandit, il en fit son compagnon de tous les instants ; il l'emmenait avec lui quand il allait porter ses légumes, ses fleurs et ses fruits au marché ; quand il travaillait, il l'asseyait

près de lui sur sa veste de bure, s'interrompait à chaque instant pour lui sourire, pour lui parler, accourant aussitôt à son premier appel. On s'était si bien habitué à ne jamais le voir sans son enfant, que le voisinage lui avait décerné le surnom de Papa La Nourrice.

Nous disions qu'il portait des fruits et des légumes au marché ; effectivement, ce ne fut que plus tard qu'il se livra à la culture des roses.

Son jardin, assez grand, ressemblait primitivement à ces jardins du vieux temps, dont mes contemporains n'ont pas perdu la mémoire : murs couverts de treilles et d'espaliers, étroites allées entre de larges plates-bandes encadrées de buis ; et dans ces plates-bandes un étrange fouillis de végétaux, quenouilles et goblots d'arbres fruitiers à leur centre, groseilliers, cassis, rosiers ou buissons pour les flanquer, et sur les devantes un véritable tohu-bohu de plantes vivaces et annuelles, comestibles ou d'agrément, juxtaposées, entassées sans aucun souci de la symétrie, visiblement avec le but de combler soigneusement tous les vides. Une circonstance assez bizarre décida de la vocation dernière de Papa La Nourrice et provoqua une révolution dans le vieux jardin.

Le bonhomme avait recueilli quelques graines dans un petit massif de roses de différentes espèces, placé devant la maisonnette, il les avait semées dans un pot ; il plaça le long du mur les petites

plantes auxquelles elles donnèrent naissance, assez curieux de voir ce qu'il en adviendrait. Elles émirèrent leurs boutons dans la troisième année ; l'éclosion produisit beaucoup de fleurs simples ou semi-doubles, et parmi elles une rose d'une régularité parfaite, très-pleine et d'une nuance pourpre foncé qui, sur certaines parties des pétales, arrivait au noir.

Après le premier moment de surprise, le père Allain pensa tout de suite au plaisir qu'il allait faire à sa petite Jeanne, devenu une jeune fille, car elle avait alors quinze ans, en lui portant cette fleur ; il la détacha avec soin de son rameau et la présenta triomphalement à l'enfant, qui s'extasia avec lui sur la beauté de la trouvaille. Elle fit grand bruit dans le monde horticole du pays ; tous les amateurs, déjà nombreux à Angers, étaient venus visiter la rose du Papa La Nourrice, et un grand pépiniériste lui en offrit deux mille francs qui furent acceptés.

Cette aubaine inattendue lui avait inspiré des idées auxquelles le bonhomme n'avait pas encore songé. Il s'était réservé le droit de nommer sa rose, et il l'avait appelée le Deuil de Simplicité, bien moins en raison de sa nuance sombre que du souvenir de sa femme, toujours regrettée ; et comme quelqu'un s'étonnait qu'il ne lui eût pas donné le nom de sa fille qu'il aimait tant :

— Oh ! répondit-il, elle aura son tour, et la

fleur qui s'appellera comme elle sera si belle et si rare, qu'elle parlera de ma Jeannette à ceux qui vivront dans cent ans d'ici.

Effectivement, à dater de ce jour, le bonhomme se voua corps et âme au grand œuvre.

Les poiriers, les pommiers, si fertiles, tombèrent les uns après les autres, sous la pioche ; les fleurs, les légumes, s'effacèrent à leur tour, et peu à peu les semis finirent par envahir toutes les plates-bandes qu'ils laissaient libres.

Jeanne assistait, le cœur gros et les yeux humides, à ces exécutions quotidiennes ; elle était encore trop jeune pour s'arrêter aux conséquences matérielles de l'hécatombe ; elle regrettait les victimes, parce que c'étaient de vieux amis, dont tout enfant elle avait admiré les riches récoltes et savouré les produits délicats. Plusieurs fois elle essaya d'intercéder pour quelque quenouille aux branches verruqueuses et chargées de bourgeons mais quelle que fût sa faiblesse pour son enfant, l'ancien douanier se montrait inexorable ; il hochait la tête, assénait un coup de pioche plus vigoureux sur les racines déjà démantelées, et la fillette l'entendait murmurer à demi-voix :

— Ta dot ! il faut me laisser gagner ta dot, ma petite Jeanne. Ce n'est pas dans des poires, si belles qu'elles seraient, que nous trouverions les vingt mille francs que j'ai rêvé de te donner. Il me faut la rose bleue !

vent combler à bref délai dans un pays où, d'une part, le gouvernement est armé par la loi contre toutes les résistances, et où, d'autre part, les Chambres se montrent en toute occasion énergiquement résolues à ne reculer devant aucun sacrifice pour compléter l'œuvre de l'éducation nationale.

Je vous envoie avec la présente circulaire et en nombre suffisant tous les imprimés que vous avez à faire distribuer, afin qu'aucun retard ne se produise dans l'exécution des mesures que je viens de prescrire.

Veuillez m'accuser réception de cette dépêche et recevoir l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'instruction publique
et des beaux-arts,
J. DUVAUX.

Chronique générale.

Il ne paraît pas qu'il se soit produit, dans le conseil de cabinet d'avant-hier, le vif incident relatif à la conversation de M. Duclerc avec le correspondant du *Times*, incident relaté par plusieurs journaux. Toutefois, quelques explications ont été échangées à ce sujet entre le président du conseil et deux ou trois de ses collègues, notamment le ministre de l'intérieur.

Celui-ci aurait trouvé de mauvaise tactique la menace de dissolution faite par M. Duclerc et l'aurait considérée comme de nature à compromettre le vote de la nouvelle proposition de scrutin de liste dont la Chambre ne manquera pas d'être saisie peu après la rentrée.

De nouveaux troubles sont signalés du côté de Montceau-les-Mines.

Plusieurs dépêches ont été échangées, l'avant-dernière nuit, entre le préfet de Saône-et-Loire et M. Develle, sous-secrétaire d'État à l'intérieur.

Les journaux d'avant-hier affirmaient que M. Andrieux serait maintenu ambassadeur à Madrid par un nouveau décret.

Le *National* dit que M. Andrieux refuse. Cette nouvelle confirme nos renseignements, à cette différence près que M. Andrieux renonce à un poste que le gouvernement ne tient pas à lui conserver.

Le ministre de l'intérieur, vu les rapports d'un certain nombre de préfets, présentera un projet de loi tendant à exclure des fonctions de maire et d'adjoint les individus qui ne sauraient pas lire et écrire.

Qui le croirait ? Il y a des journaux républicains qui commencent à prendre peur des manifestations « trop peu platoniques » de l'esprit anarchiste. Le *Parlement*, par exemple, se décide à voir dans les imitateurs des iconoclastes de Montceau-les-

Mines « quelque chose de sérieux et d'inquietant » :

« Les iconoclastes de Montceau-les-Mines trouvent décidément des imitateurs. Il y a quelques jours, des mains inconnues brisaient, pendant la nuit, plusieurs croix élevées sur le territoire de la commune de Doyet, dans le département de l'Allier. On annonce que des faits du même genre viennent d'être commis à Villefranche, autre commune du même département. Cette répétition n'est-elle pas significative ? Peut-on s'empêcher de penser que les auteurs de ces actes obéissent, sinon à un mot d'ordre, du moins à une inspiration commune ? »

AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

Prise de Tel-el-Kébir. — Hier matin, à neuf heures, l'armée anglaise a emporté les avant-postes retranchés de Tel-el-Kébir, dans lesquelles elle a fait 2,000 prisonniers et pris 40 canons.

Puis la brigade Graham a été lancée sur Tel-el-Kébir qu'elle a pris d'assaut. La cavalerie indienne coupe la retraite des fuyards.

La dépêche qui annonce cette affaire se termine par ces deux mots : *Arabe Cercée.*

Nous ne savons s'ils comportent l'une ou l'autre de ces deux traductions.

Ou bien :
« Arabi cerné. »
Ou bien, en reprenant la phrase précédente :

« La cavalerie indienne coupe la retraite des fuyards Arabes sur le Caire. »

Les Anglais ont perdu beaucoup de monde, notamment en officiers. On parle de 300 hommes.

La brigade écossaise a été abîmée. On dit que les troupes d'Arabi ont battu en retraite vers le désert.

Suivant les nouvelles de Zagazig, des ordres auraient été donnés pour y incendier toutes les maisons appartenant aux Européens, en cas de défaite à Tel-el-Kébir.

Les maisons qui en brûlant pourraient communiquer le feu aux habitations indigènes seraient seules épargnées.

ORIENT.

La querelle gréco-turque. — Les nouvelles reçues de Constantinople et d'Athènes sont très-alarmanes. L'incident gréco-turc se complique.

La Grèce a refusé de rendre Nezeros à la Turquie, malgré l'offre de celle-ci d'abandonner tous les autres points litigieux.

La Porte a alors demandé que Nezeros lui fût rendu, offrant de céder en échange un territoire plus important.

La Grèce a refusé de nouveau.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 septembre.
La Bourse est tout entière aux dépêches venues d'Égypte annonçant la prise de Tel-el-Kébir par

les Anglais. Dès l'ouverture on monte avec une vigueur inaccoutumée, les transactions ne sont peut-être pas très-nombreuses, mais la spéculation entretient la prochaine solution de la question égyptienne qui paralyse ses mouvements depuis trop longtemps déjà.

Le 5 0/0 ouvre à 116.60, en hausse de 13 centimes. L'amortissable s'avance de 83.50 à 83.55. Le 3 0/0 ancien monte à 83.32 et 83.35.

Le Turc qui était hier à 12.30 se retrouve à 12.45. La Banque ottomane s'avance à 767.50. L'Unité égyptienne progresse de 8 fr. à 320, puis à 323.75. Cependant les finances d'Égypte ne sont pas sans donner d'assez nombreuses inquiétudes aux porteurs de titres.

La perspective d'une élévation du taux de l'escompte plus ou moins prochaine sert d'argument en faveur de la bonne tenue des actions de la Banque de France demandées à 5,470 et 5,455.

Le Crédit Foncier donne lieu à de nombreux achats au comptant et à terme à 1,535 et 1,530.

L'épargne continue à se porter sur les obligations foncières 4 0/0 émises à 480 fr.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie sont cotés 530.

Plus nous étudions cette valeur, plus nous sommes convaincus qu'elle est au-dessous de son prix réel, quand elle sera mieux connue du public on la verra à des cours beaucoup plus élevés.

La Foncière de France et d'Algérie est très-demandée à 500.

Signalons les quelques cours pratiqués sur les autres valeurs.

Sur la Générale à 655.

Le Crédit Lyonnais qui passe à 630.

Le Mobilier Français à 530.

Parmi les valeurs préférées des capitalistes et qui ne se traitent absolument qu'au comptant, on remarque la Banque Centrale de Crédit sur les titres de laquelle les demandes persistent en raison de l'avenir qu'on entrevoit à bref délai.

Le Suez a été très-soutenu en hausse de 35 fr. à 2,735, tandis que la Délégation monte à 1,345.

Panama se tient ferme à 537.50.

Omnibus progresse encore de 15 fr. à 1,575.

Lyon, 1,675 à 1,677.50 et 1,680 ; Midi, 1,255 ; Orléans, 1,335.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉCOLE DE SAUNUR.

INSPECTION GÉNÉRALE DE 1882.

Ordre laissé par l'inspecteur général.

Les différentes divisions d'officiers et de sous-officiers méritent des éloges.

Les lieutenants d'instruction ont obtenu des résultats exceptionnellement bons.

Il n'y a lieu de faire que trois exceptions ; les officiers-élèves ou élèves-officiers qui les motivent seront l'objet d'une mesure rigoureuse.

L'inspecteur félicite les instructeurs et professeurs, dirigés avec une compétence indiscutable par le colonel Danloux, le lieutenant-colonel Haut et les commandants Brillois, Réverony et de Bellegarde.

L'administration de l'École n'a donné lieu à aucune observation critique.

La 5^e compagnie de cavaliers de remonte est administrée avec sollicitude par le capitaine Bolachin.

Le vétérinaire principal Bizot et le vétérinaire en 1^{er} Dangel, professeurs à l'École, méritent un témoignage de satisfaction.

Par son attitude aussi ferme que conciliante, le colonel Danloux a fait disparaître

prières furent vaines, l'enfant mourut.

Il sembla que l'âme du vieillard s'était envolée avec celle de sa fille ; il passa vingt-quatre heures immobile auprès de ces tristes restes, il les vit clouer dans le cercueil, il les suivit au cimetière, il entendit le bruit sinistre de la terre prenant possession du nouveau cadavre qu'on lui donnait à dévorer, sans qu'un muscle de sa physiologie traduisit les sensations qu'il éprouvait, sans qu'une larme jaillit de ses paupières d'un rouge sanglant. Il marchait d'un mouvement automatique, sans paraître se rendre compte de ce qui se passait autour de lui.

Le lendemain, l'huissier se présenta de nouveau et lui annonça qu'il devait quitter la maison qui allait être mise en vente, mais en lui annonçant que ses créanciers, touchés de son malheur, le laissaient libre d'emporter quelques meubles avec le lit que la loi lui réservait. Le vieillard fit silencieusement un petit paquet des vêtements qu'avait portés sa fille et se dirigea vers la porte. Comme l'huissier insistait pour qu'il désignât ce qu'il entendait se réserver, il répondit :

— Pour moi, rien ; pour elle je prendrai un rosier dans le jardin, si vous voulez bien me le permettre.

— Dix, cent, si cela vous convient, mon pauvre monsieur Allain, dit l'huissier profondément ému.

— Un seul, et c'est à vous de me désigner celui

toute trace des incidents regrettables qui avaient signalé les débuts du cours.

Le général inspecteur recommande les officiers-élèves à l'attention de tous les instituteurs de l'École. Il ne suffit pas d'être professionnel, on devra s'attacher à leur éducation militaire.

Sous ce rapport, comme sous les autres, ces jeunes officiers ne peuvent trouver des exemples meilleurs que ceux qui leur sont offerts journellement par les officiers du cadre de l'École de cavalerie.

Au quartier général de Limoges, le 9 septembre 1881.

Le général membre du conseil supérieur de la guerre, président du comité consultatif de la cavalerie,
GALLIFFET.

École de Cavalerie de Saumur.

LISTE des PREMIERS NUMÉROS de classement de chacune des divisions ayant terminé leurs cours à l'École d'application de cavalerie le 4^{er} septembre 1882.

Division des Lieutenants instructeurs

SUR 36 :

MM.

1. Abonneau, du 5^e dragons.
2. De Castelli, du 16^e chasseurs.
3. De Lagarenne, du 8^e hussards.
4. Conneau, du 6^e dragons.
5. Lhuillier, du 10^e hussards.

Division des Lieutenants d'artillerie

SUR 48 :

MM.

1. Blondel, du 32^e régiment.
2. Vallée, du 5^e —
3. Girette, du 12^e —
4. Grattau, du 32^e —
5. Bouzerand, du 4^e —

Division de Saint-Cyr. — Sous-Lieutenants

SUR 67 :

MM.

1. Renault, nommé au 2^e hussards.
2. De Contade-Gizeux, au 2^e chasseurs.
3. De Rascas, au 4^e chasseurs.
4. De Champvallier, au 3^e dragons.
5. De Boissieu, au 15^e chasseurs.
6. De Quincey, au 21^e dragons.
7. De Geoffroy, au 12^e cuirassiers.
8. Sauzey, au 8^e hussards.
9. Gouzil, au 10^e chasseurs.
10. Magnier, au 13^e dragons.

Division des Sous-Officiers promus sous-lieutenants à leur sortie de l'École

SUR 84 :

MM.

1. Foache, promu sous-lieutenant au 21^e dragons.
2. Seigneur, au 40^e chasseurs.
3. Chapellier, au 12^e cuirassiers.
4. Chassot, au 3^e chasseurs d'Afrique.
5. Grob, au 2^e chasseurs.
6. Thevenoz, au 1^{er} chasseurs d'Afrique.
7. Boussac, au 1^{er} chasseurs d'Afrique.
8. Isman, au 4^e hussards.
9. Maubourguet, au 7^e cuirassiers.

Quand tout eut été rasé, Papa La Nourrice n'eut plus ni fruits, ni fleurs, ni légumes à porter au marché, et avec eux disparut l'aisance de son petit intérieur ; la construction d'une serre hollandaise qui lui était nécessaire pour ses semis, l'achat des fumiers, absorbaient toutes ses économies ; il s'endetta ; la maison du faubourg se greva d'hypothèques, mais la rose bleue continua de lui échapper.

Il se rencontra quelques variétés nouvelles dans les milliers de jeunes plantes qu'il voyait s'épanouir tous les ans, mais aucune ne fut aussi remarquable que la première ; on lui en offrit des prix dérisoires ; il désigna d'en tirer parti, s'acharnant à sa chimère avec la ténacité qui caractérise la concentration de toutes les forces du cerveau sur une idée unique.

Non-seulement il utilisait toutes les ressources de l'hybridation, mais toutes les recettes de l'empirisme : poussière d'ardoise, oxyde de fer, sulfate de cuivre, etc., etc., mêlés au sol où végétaient ses portes-graines, et plus ses roses s'obstinaient à naître rouges ou blanches, plus il s'obstinait aussi à demander à des moyens nouveaux la fleur qu'il avait rêvée.

Cette lutte, le pauvre homme la poursuivit pendant cinq ans ; elle se termina par une catastrophe.

Jeanne, qui était alors dans sa vingt et unième

année, tomba gravement malade. La jeune fille avait commencé à entrevoir l'abîme où les conduisaient la folie horticole et l'ambition paternelle de l'ancien douanier ; elle voyait clairement la ruine derrière le mirage qui avait affolé le vieux jardinier. Elle eût été forte contre ce désastre ; elle aimait, elle était aimée d'un brave et honnête garçon, ouvrier menuisier, qui, lorsqu'il l'avait demandée à son père, avait supplié celui-ci de renoncer à sa chimérique rose bleue et à la dot qu'elle devait fournir, lui déclarant que l'amour de Jeanne la faisait assez riche pour qu'il pût s'en passer. Malheureusement, le jeune homme n'avait pas tiré à la conscription ; il amena un des premiers numéros et dut rejoindre un régiment d'infanterie de marine. Cette terrible épreuve eut raison de la santé déjà bien ébranlée de la jeune fille ; elle traîna pendant un mois.

Quand il avait vu son enfant en danger, le bonhomme était immédiatement redevenu le Papa La Nourrice. Les roses ? Il n'avait même plus une pensée pour elles. Un huissier vint un jour lui signifier la saisie de sa maison ; il se contenta de hausser les épaules et retourna en courant près du lit de sa fille. Il veilla là jour et nuit, sans se coucher, vivant d'un peu de pain qu'il mangeait à la hâte. L'argent lui manquait pour les médicaments, il vendit tour à tour ses pauvres nippes et ses outils de jardinage. Ses soins furent inutiles, ses

que vous consentez à m'abandonner.

On entra dans le jardin, l'huissier indiqua un arbuste plus haut et plus vigoureux que les autres, dans une ligne de jeunes plants ; le bonhomme y déracina avec précaution, entouré de paillis, la terre qui était restée adhérente aux racines, remercia l'homme de loi et, son arbuste et un petit paquet sous le bras, se dirigea vers le cimetière.

Un an après, au mois de juin, le rosier, que le vieillard avait planté sur la terre au-dessous duquel reposait son enfant, donna des fleurs dont la couleur singulière attira l'attention d'un visiteur du lieu funèbre. Ces fleurs étaient d'un bleu pâle, comme lavé de blanc, mais cependant nettement caractérisé. Il appela le gardien qui passait, et lui demanda la permission d'en prendre quelques écussons. Comme celui-ci refusait, il lui offrit une grosse somme s'il consentait à le laisser en désherber seulement un rameau. Il s'était par hasard heurté à un honnête homme ; le gardien lui fit observer que l'héritier de celle qui dormait sous l'ombre de cet arbuste avait seul le droit d'en disposer. Cependant, cédant aux instances de l'étranger, il consentit à envoyer chercher le père Allain, qui avait été recueilli dans un hospice de la ville.

Le vieillard arriva bientôt, le gardien lui fraya un passage à travers le groupe qui s'était formé

De Saint-Céran, au 11^e chasseurs.
 Les 45 premiers numéros (sur les 84) ont eu
 la faculté de choisir leur régiment.
 Division des Vétérinaires (aides
 stagiaires)
 SUR 30 :
 1. MM. Fray. — 2. Descampeaux. — 3.
 4. Junot. — 5. Brunat.

Le général Billot, ministre de la guerre,
 est parti mardi, par le rapide de sept heu-
 res, avec le général Boulanger, directeur de
 l'infanterie, pour aller assister aux grandes
 manœuvres des 44^e et 45^e corps d'armée,
 sur la frontière des Alpes.
 Par le même train sont parties les diffé-
 rentes missions militaires envoyées pour as-
 sistant aux manœuvres.
 A son retour, le ministre doit aller visiter
 l'école de cavalerie de Saumur ; sa visite
 coïncidera avec celle du général de Gal-
 lani.

CRUE DE LA LOIRE.
 Les journaux d'Angers ont reçu commu-
 nication de la dépêche suivante, adressée
 au préfet du Loiret au préfet de Maine-
 et-Loire :
 « Orléans, 12 septembre, 3 h. 45 soir.
 Une crue est annoncée sur le Cher ; par
 suite de cette crue, on présume que le
 maximum de la Loire s'élèvera, à la Chapelle-
 sur-Loire, à 1^h 30 et qu'il aura lieu le 16
 septembre vers 4 heures du matin. Le ma-
 ximum serait de 2 mètres à Saumur et
 de 1 mètre dans la journée du 16, si la
 Seine et la Creuse se maintiennent dans
 leur état actuel. »

Le 77^e en manœuvres.
 Un des amis du *Patriote*, qui fait, en qua-
 lité de réserviste, les grandes manœuvres au
 77^e de ligne, adresse la lettre suivante à ce
 journal :

Mercredi 6 septembre, nous avons
 quitté Doué à 6 heures du matin ; tout le ré-
 giment s'est porté à Douces, à deux kilomè-
 tres de Doué.
 Sur l'ordre de notre colonel, M. des
 Carrets, le régiment s'est divisé par bataillons
 et la première manœuvre a commencé.
 Le 4^e bataillon, commandé par M. de
 Cornulier, s'est formé en ligne de bataille ;
 les patrouilles rampantes partent, les éclai-
 leurs les suivent.
 Les 1^{er} et 2^e compagnies du 2^e bataillon
 dans la direction de Bossais, et les 3^e et 4^e
 à gauche dans la direction se placent en
 meilleurs et forment ainsi un large rideau
 sur une longueur de 2 kilomètres.
 A un moment donné, l'aile gauche, se
 trouvant un peu faible, est renforcée par
 deux compagnies du 2^e bataillon, comman-
 dant Pau.
 La 1^{re} compagnie avait pour mission
 d'éviter toute surprise, afin de bien fouiller
 le pays devant elle, elle est rentrée dans le
 forêt des Vignaux ; à peine ses hommes
 étaient-ils engagés que l'action a com-
 mencé.

Un tour du rosier merveilleux ; l'amateur renouela
 ses offres en surenchérissant sur les prix qu'il avait
 offerts au fossoyeur.
 Le père Allain ne semblait pas l'écouter ; il
 contemplait d'un œil févreux les fleurs épanouies,
 les légers frissons passaient sous son masque
 et sillonné de rides. Tout à coup, d'un mouve-
 ment brusque que personne n'eut le temps de
 prévoir, il arracha l'arbrisseau, le brisa entre ses
 mains et le broya sous ses pieds.
 — Malheureux ! s'écria l'amateur, je vous en
 aurais donné vingt mille francs.
 — A quoi bon des roses bleues, murmura le
 père de Jeanne, maintenant qu'elle n'est plus là ?
 Puis, s'agenouillant sur le tertre, il se mit à
 pleurer.

G. DE CHERVILLE.
 (Union de l'Ouest.)
 Un juge, qui a une santé de fer, va dernièrement
 trouver son médecin.
 — Vous ici ! s'écrie le docteur étonné ; par quel
 miracle !
 — Ma santé commence à m'inquiéter un peu.
 — Et d'où souffrez-vous ? de la tête, de l'esto-
 mac, du cœur ?
 — Non, tout cela est en bon état. Mais j'ai par-
 fois des insomnies... pendant l'audience.

» La fusillade a commencé sur l'aile
 droite, et à 9 heures la bataille était engagée
 sur toute la ligne.
 » Feux de peloton, feux à volonté, tout
 cela faisait un tapage infernal, on eût dit une
 véritable bataille.
 » L'ennemi était figuré par la 2^e compa-
 gnie du 2^e bataillon, sous le commandement
 du capitaine Pisieux ; les hommes de cette
 compagnie portaient des manchons.
 » A 10 heures, l'ennemi ayant échoué
 dans son attaque, faisait sa retraite sur Mon-
 treuil-Bellay.
 » A la suite de ce combat, qui a duré en-
 viron deux heures, nous avons eu deux heu-
 res de repos, au carrefour du Val-Boureau,
 à 6 kilomètres de Doué et à égale distance
 de Montreuil, puis nous sommes partis vers
 Montreuil, où nous sommes arrivés sur les
 3 heures.

» Nous avons appris qu'un incendie avait
 éclaté à Doué, dans le café de la Bourse, par
 suite de l'imprudence des soldats qui y
 étaient logés.
 » La journée dont je viens de vous faire
 le récit a été des plus pénibles ; aussi, à la
 visite, le soir, quarante hommes se sont pré-
 sentés ; deux billets d'hôpital ont été donnés
 aux plus fatigués, qui ont été immédiate-
 ment dirigés sur Angers.
 » Aujourd'hui jeudi, l'action a été plus
 vive encore. Après avoir quitté Montreuil-
 Bellay à huit heures, nous avons fait route
 vers Thouars. Nous sommes arrêtés à Brion,
 qui se trouve à égale distance de Montreuil
 et Thouars.

» Le 135^e de ligne était à gauche de la
 route de Montreuil à Thouars.
 » Le 77^e a commencé son mouvement de
 ce côté, par le 2^e bataillon qui a envoyé ses
 3^e et 4^e compagnies pour former la pre-
 mière ligne de bataille, les deux autres com-
 pagnies ont tourné le bourg de Brion et sont
 venues renforcer la ligne de bataille déjà for-
 mée à notre droite.
 » Nous avions deux pièces de canon et
 pour cavalerie un peloton du 3^e dragons ;
 le 135^e avait la même force que nous.
 » A midi, le signal du combat a été don-
 né, il a commencé par des feux de tirail-
 leurs ; la canonnade s'est bientôt fait enten-
 dre. Après deux heures de lutte, la victoire
 paraissait incertaine, quand l'artillerie que
 devait garder le 22^e de ligne a été prise par
 la cavalerie ennemie.
 » La retraite a immédiatement été son-
 née.

» L'état sanitaire est toujours le même,
 sur quarante-deux malades, un billet d'hô-
 pital ; ce soir il y a eu modification dans le
 service, je vous en parlerai dans ma pro-
 chaine lettre.
 » 8 septembre 1882. X... »

REMONTE GÉNÉRALE.
 Le Comité d'achat du Dépôt de remonte
 d'Angers se trouvera :
 A Longué, le mercredi 11 octobre, à 9
 heures du matin ;
 A Saint-Clément, le jeudi 12 octobre, à
 8 heures du matin ;
 A Doué, le vendredi 13 octobre, à 8 heu-
 res du matin ;
 A Vihiers, le samedi 14 octobre, à 9 heu-
 res du matin.

Le ministre de la guerre a décidé que les
 étudiants en médecine qui auraient pris huit
 inscriptions seraient admis à accomplir le
 volontariat d'un an dans les sections d'infir-
 miers.

Température. — Hier matin, il y a eu une
 gelée blanche, dit le *Journal d'Indre-et-
 Loire*.

Les vigneronns se demandent avec tris-
 tesse quelle espèce de vin on aura avec un
 pareil temps. Il y a malheureusement tout
 lieu de craindre qu'il ne ressemble à de la
 boisson de prunelles.

A Nantes, hier, à midi et quart, une
 assez forte averse de grêle est tombée
 sur la ville ; de gros nuages gris couraient
 dans le ciel et refroidissaient la tempéra-
 ture.

Il faudrait de la chaleur pour permettre
 aux fruits et aux raisins du mûrir, dit
 l'*Espérance du Peuple* ; si la température
 continue à être aussi basse, le vin de la ré-
 colte prochaine sera de qualité médiocre.

Un beau groupe de taches solaires a fait
 son apparition. Pour l'observer, il faut mu-

nir l'oculaire d'une lunette d'un verre coloré
 très-foncé (les verres bleus sont préférables)
 ou d'un verre fortement enfumé.
 L'équinoxe d'automne a lieu, cette année-
 ci (1882), le 23 septembre, à trois heures
 quarante minutes du matin ; à cet instant
 précis, le centre du soleil se trouvera sur
 l'équateur céleste.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS.
 Voici la lettre que MM. Pellin père et Paul
 Serin adressent à MM. les habitués du théâ-
 tre d'Angers :

« Mesdames et Messieurs,
 » Nous avons l'honneur de vous soumet-
 tre, conformément à l'usage, le tableau du
 nouveau personnel qui doit desservir vos
 théâtres pendant la saison 1882-83.

» Voulez-vous nous attacher des artistes d'une
 réelle valeur, nous n'avons reculé devant
 aucun sacrifice pour la formation d'une
 troupe digne de la ville d'Angers, que nous
 tenons à maintenir au premier rang des
 villes artistiques. C'est un devoir que nous
 nous efforçons d'accomplir, comptant
 sur l'appui et la bienveillance du public,
 qui nous soutiendra, nous l'espérons du
 moins, n'ayant en vue que lui être agréa-
 bles.

» Tenant aussi à rehausser la mise en
 scène des ouvrages lyriques, notre ligne de
 conduite était toute tracée : c'était d'engager
 un ballet-divertissement, sous la direction
 d'un maître de ballet, chose inusitée de nos
 prédécesseurs. Nous n'avons pas hésité,
 cela permettra de voir des scènes et d'en-
 tendre de la musique de danse, qui jus-
 qu'ici avaient été supprimées, faute d'inter-
 prètes.

» Le cadre des chœurs, qui a été choisi
 avec soin et augmenté, contribuera aussi à
 la bonne exécution des ouvrages.

» Enfin, nous osons affirmer qu'avec
 l'aide d'un orchestre qui n'a plus à faire ses
 preuves, dirigé par son excellent chef, nous
 pourrons vous donner une grande variété de
 répertoire et une bonne interprétation de
 toutes les œuvres à quelque genre qu'elles
 appartiennent.

» Heureux si nous pouvons parvenir à
 vous satisfaire : c'est là notre seul but, no-
 tre seul désir.

» Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs,
 l'hommage de notre profond respect.

» GASPARD PELLIN et PAUL SERIN. »

Nous publierons demain le tableau du
 personnel.

C'est le 28 septembre courant, qu'*Angers-
 Revue*, l'organe de l'Association Artistique,
 reprend le cours de sa publication.

Nos lecteurs connaissent tous cette feuille,
 rédigée avec une compétence en matière
 d'art que nous avons été à même de cons-
 tater.

Les bureaux d'*Angers-Revue* sont toujours
 à la Librairie Générale, 17, rue d'Alsace, où
 sont reçus abonnement et annonces.

ANGERS.
 On parle d'un fait de séquestration, que
 l'on aurait découvert à Angers, grâce à des
 voisins qui l'auraient dénoncé. Un enfant de
 dix ans serait demeuré à la cave, dans un
 tonneau, où ses parents le tenaient enfermé
 jour et nuit, ne lui donnant que du pain,
 soir et matin, comme à une bête. Le pauvre
 petit a le tort, paraît-il, d'être venu au monde
 avant le mariage des parents. Le parquet a
 commencé une instruction.
 (Union de l'Ouest.)

SEGRÉ.

Deux trains de marchandises se sont ren-
 contrés, en gare de Segré, lundi, vers deux
 heures de l'après-midi. Un des trains ma-
 nœuvrait, l'autre arrivait de Sablé et a pris
 le premier en écharpe. Il n'y a pas eu d'ac-
 cident de personne. Sept à huit wagons
 sont détériorés.

NIORT.

A la suite d'un vote du Conseil municipal,
 l'administration municipale de Niort a été
 reconstituée comme suit :
 Maire, M. le docteur Chebrou ; adjoints,
 MM. Breuillac et Marot.

On écrit de Niort au *Clairon* :
 « Toujours l'école neutre.

» Après l'enterrement civil de l'inspecteur
 d'Académie, voici maintenant aux portes de
 Niort une institutrice laïque qui, se mariant
 avec un instituteur, refuse à l'église de s'a-
 genouiller, sous prétexte qu'elle ne veut pas
 s'humilier devant un prêtre.
 » M^{lle} D... avait déjà fait mille et une gri-
 maces avant de se confesser. »

LE MANS.

L'exemple que vient de donner la majorité
 républicaine du conseil général de la Sarthe
 est instructif, et il est curieux de voir jusqu'où
 des haines personnelles peuvent pousser une
 assemblée. Les concessions de tramways,
 votées à cette session, exigeaient pour leur
 exécution des ressources considérables. M.
 Caillaux avait démontré que les ressources
 que l'on cherchait existaient déjà. Un em-
 prunt allait être prochainement amorti, et
 les ressources qu'il laissait libres pouvaient
 être affectées aux tramways, sans aucune
 imposition nouvelle.

Il restait même de quoi décharger les
 communes qui contribuent au chemin de fer
 de Mamers à Saint-Calais et 400,000 fr. par
 an environ de disponible. Au sein de la
 commission des finances, cette proposition
 avait séduit tout le monde. Les républicains
 réfléchirent avant la séance. Il était assu-
 rément dangereux qu'une proposition aussi
 avantageuse vint de M. Caillaux. On déclara
 qu'il valait mieux emprunter maintenant et
 garder les ressources disponibles pour les
 dépenses futures. C'est le raisonnement du
 prodigue qui a mille francs dans le tiroir de
 son secrétaire, mais qui se garderait de les
 en tirer pour payer le mémoire de ses four-
 nisseurs. On a donc voté quatre centimes
 extraordinaires inutiles, c'est-à-dire une
 charge annuelle pour le département de
 460,000 fr.

BLOIS.

Une ignoble agression contre un prêtre.
 Des frères et amis procédaient à l'enfouis-
 sement civil d'un cordonnier.

Le convoi ayant croisé dans l'avenue de
 la gare un vieux prêtre, un pur se détacha
 de la bande et alla sommer l'ecclésiastique
 de se découvrir.

Le prêtre répondit qu'en République il
 était bien naturel de laisser les gens libres
 de saluer ou de ne pas saluer.

Aussitôt le voyou se précipita sur ce vieil-
 lard, lui jeta son chapeau par terre et le
 souffleta.

Cette canaille est un nommé Bourreau, dit
 Janvier, et exerce l'honorable profession de
 mastroquet.

Si nous étions sous un autre gouverne-
 ment, le parquet aurait déjà poursuivi.
 Mais, ici, tout le monde pense qu'il ne fau-
 dra pas moins que la publicité donnée à ce
 scandale, par les journaux conservateurs,
 pour lui forcer la main.

Faits divers.

LE BAPTÊME AU VIN BLANC.

Dans une commune d'un département
 du Centre, le maire, écharpe aux reins,
 accompagné d'un parrain et d'une marraine,
 a baptisé avec du vin blanc un nouveau-né
 décoré d'une cocarde. En versant le vin
 blanc sur la tête de l'enfant, ce maire a
 prononcé sans rire ces paroles solennelles :
 « Pierre-Victor X... (ou Y..., si vous voulez),
 je te baptise au nom de la liberté, de l'égalité
 et de la fraternité ! Vive la République ! »

Et l'instituteur, qui était de la fête, entouré
 de tous ses élèves, avait préparé toutes choses
 pour cette parodie sacrilège, et a fait signer
 sur deux registres tous les intéressés.

Si un Frère des Écoles chrétiennes en
 faisait autant, il serait à bon droit interdit à
 tout jamais.

Quand seront-nous donc délivrés de toutes
 ces turpitudes ?

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS
 PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ
REVALESCIÈRE
 qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastral-
 gies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres,
 acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diar-
 rhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs,
 foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50
 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie},
 Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez
 les Pharmaciens et Épiciers.
 (346)

Marché de Saumur du 9 Septembre

Blé comm. (l'h.)	19	Hulle de noix	50	125
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	19	Graine tréfle	50	—
Froment (l'h.)	77	— lin.	70	22
Halle, moy. 77	18	— luzerne	50	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	70
Orge	65	Luzerne	780	70
Avoine h. bar.	50	Paille	780	36
Fèves	75	Amandes	50	—
Pois blancs . . .	80	Cire jaune	50	190
— rouges	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—
Colza	65	qualité (52k.500)	—	—
Chenevis	50	— 2 ^e	—	—
Farine, culas.	157	— 3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1881,	1 ^{er} qualité	à	à
Id. 1881,	2 ^e	100	à 120
Ordin., env. de Saumur 1881,	1 ^{er}	100	à
Id. 1881,	2 ^e	à	à
Saint-Léger et environs 1881,	1 ^{er}	105	à
Id. 1881,	2 ^e	100	à
Le Puy-N.-D. et environs 1881,	1 ^{er}	85	à
Id. 1881,	2 ^e	80	à
La Vienne, 1881.	2 ^e	75	à
ROUGES (2 hect. 30).			
Soulay et environs, 1881	1 ^{er}	150	à 160
Id. 1881	2 ^e	à	à
Champigny, 1881	1 ^{er} qualité	150	à 200
Id. 1881	2 ^e	à	à
Id. 1881	3 ^e	à	à
Id. 1881	4 ^e	à	à
Varrains, 1881	1 ^{er}	125	à 130
Varrains, 1881	2 ^e	à	à
Bourgeuil, 1881	1 ^{er} qualité	150	à 165
Id. 1881	2 ^e	à	à
Id. 1881	3 ^e	à	à
Id. 1881	4 ^e	à	à
Restigné 1881	1 ^{er}	140	à 145
Id. 1881	2 ^e	à	à
Chinon, 1881	1 ^{er}	140	à 150
Id. 1881	2 ^e	135	à
Id. 1881	3 ^e	à	à
Id. 1881	4 ^e	à	à

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

LES FRÈRES MAHON

médecins spécialistes
« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen, de Maladies de la peau et du cuir cheveu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers, le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 43 matin.	11 h. 16 matin.	6 h. 03 soir.	8 h. 23 —
8 25 —					
10 15 —					
1 02 soir.	4 55 soir.				
5 35 —					
7 50 —	11 47 —				

Il ya, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 SEPTEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	83 35	83 10	Nord	2050	2045	Obligations		
3 % amortissable	83 35	83 50	Orléans	1335	1330	Dép. de la Seine, emprunt 1857	233	235
4 1/2 %	111 75	111 50	Ouest	815	815	Bons de liquid. Ville de Paris.	527	529
5 %	116 40	116 35	Compagnie parisienne du Gaz.	1600	1600	Obligations communales 1879.	440	441
Obligations du Trésor.	503	505	Canal de Suez.	2735	2695	Obligat. foncières 1879 3 %.	441	445
Obligations du Trésor nouvelles	505	505	C. gén. Transatlantique.	460	460	Est	368	368
Bons de lig. départementaux.	522	523	OBLIGATIONS.			Midi	369	371
Banque de France	5440	5430	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	501 50	Nord	371	371 25
Comptoir d'escompte	1025	1035	— 1865, 4 %	521	522	Orléans	370	371
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1525	1525	— 1869, 3 %	403	400	Ouest	369	369 50
Crédit de France	230	230	— 1871, 3 %	398	392 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	370	370
Crédit mobilier	595	592 50	— 1875, 4 %	520	519	Paris-Bourbonnais	370	370
Est	760	760	— 1876, 4 %	518	518	Canal de Suez.	565	570
Paris-Lyon-Méditerranée.	1677	1675						
Midi	1250	1250						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 9 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)	
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.	
1 — 35 — — — — — soir, —	
3 — 39 — — — — — express.	
7 — 15 — — — — — omnibus.	
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers)	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — — — — omnibus.	
9 — 43 — — — — — express.	
12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — — — —	
10 — 28 — — — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e GAUTIER, notaire, Le dimanche 1^{er} octobre 1882, à une heure.

LA FERME

DE BEAUBUISSON

Située commune de Longué et par extension commune de Saint-Clement-des-Levées,

Contenant 8 hectares 31 ares, exploitée par les époux René GUILLET ; Sur la mise à prix de 30,000 fr.

Toute facilité pour les paiements.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication. (392)

A VENDRE

JOLI JARDIN

Avec petite Maison

Situé au Val-Langlais, commune de Bagnaux,

Le tout entouré de murs avec beaux espaliers, puits, pompes et bassins.

S'adresser à M. MIGNON, café de la Paix. (480)

A LOUER

GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère,

Quai de Limoges, n° 43, près du Service des Eaux.

S'adresser à la Retraite.

A LOUER

L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute meublée,

Située au Chardonnet.

S'adresser aux Dames de la Retraite.

A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située sur les bords de la Loire, à Saint-Clement-des-Levées,

Comprenant : trois chambres et une cuisine, grenier, cave, cellier, cour, jardin et hangar.

S'adresser à M^{me} veuve BOLOGNESI, rue Dacier, 8, à Saumur. (430)

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-TRALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

BELLE OCCASION

A VENDRE

UN JOLI BREACK

A six places.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un très-bon CHIEN DE CHASSE, ras poil, brun avec collier blanc, âgé de 2 ans.

S'adresser à M. MERCIER, boulanger au Coudray-Macouard.

Un JEUNE HOMME, marié, demande un emploi comme comptable, homme de confiance. On prendrait une suite d'affaires.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

Des APPRENTIS

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

UN REPRÉSENTANT SÉRIEUX

Belle position est offerte à Homme sérieux, marié, ayant bonnes relations dans le pays.

S'adresser au bureau du journal avec références.

ON DEMANDE une place de cocher, valet de chambre ou piqueur.

Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

Une MAISON DE GRAINS de Saumur demande un employé connaissant ce genre de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le Magasin d'Ustensiles de Pêche et de Filets de Pêcheurs en tous genres

E. LARDÉ

autrefois situé place de l'Hôtel-de-Ville, n° 4, est maintenant transféré Grand'Rue, n° 4 et 3, près la place Saint-Pierre.

M. LARDÉ offre aux amateurs de pêche l'assortiment le plus complet que l'on puisse désirer.

FEUX D'ARTIFICE

Pour fêtes publiques et particulières.

ARMES DE CHASSE

Nouveau perfectionnement du « choke-bore ». Portée extraordinaire

Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La MAISON GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable ajustement de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, la rapidité de ses expéditions, la promptitude de son service, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, l'importance de ses ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs, et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

La MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, est en mesure de fournir, sur l'heure, les meilleurs modèles, avec crosse aux pentes et mesures de l'acheteur ; il est donc plus sûr et plus économique de s'adresser à elle, que de prendre ce que l'on trouve chez un marchand armurier mal assorti.

Envoi gratuit et franco de l'ALBUM-GALAND, traité complet d'armurerie, illustré de 60 gravures.

Ecrire à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris.

Saumur imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur sousigné.